

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

La présente politique se veut un outil simple et pratique permettant aux différents intervenants en milieu scolaire qui veulent élaborer un projet de sortie ou de voyage à l'étranger de retrouver l'essentiel des informations qui en feront un succès, tout en précisant les conditions minimales qui garantissent un encadrement sécuritaire lors du déroulement de ces sorties éducatives.

Les informations contenues au présent document s'appliquent également pour toutes les sorties ou tous les voyages organisés par un Centre d'éducation aux adultes ou un Centre de formation professionnelle en y apportant les adaptations nécessaires.

PRINCIPES

Conformément à l'article 224 de la Loi sur l'instruction publique, à l'article 4 du régime pédagogique du préscolaire et du primaire et à l'article 3 du régime pédagogique du secondaire, le ministère de l'Éducation oblige la Commission scolaire à offrir à tous les élèves de son territoire des programmes de services complémentaires. La Commission scolaire René-Lévesque reconnaît la valeur des sorties éducatives comme activités intégrées à l'enseignement en :

- ⇒ contribuant au développement intégral de l'élève
- ⇒ favorisant l'intégration des matières
- ⇒ contribuant à rendre le vécu scolaire intéressant
- ⇒ favorisant l'émergence de relations plus humaines, maîtres-parents-élèves.

ORIENTATIONS

- Les sorties éducatives sont cohérentes avec les objectifs des programmes et respectent les niveaux d'âge
- Les sorties éducatives tiennent compte de la diversité des intérêts des élèves
- La sécurité est une condition essentielle lors de la planification des sorties
- Les sorties éducatives exploitent prioritairement les attraits de la région permettant ainsi à l'élève de s'intégrer à son milieu
- Les sorties éducatives ne font pas l'objet de mesure discriminatoire
- Des raisons exceptionnelles peuvent amener la direction de l'établissement à suspendre un élève d'une activité. Les raisons sont alors communiquées aux parents.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

RESPONSABILITÉ

La Commission scolaire reconnaît que c'est au niveau de l'établissement que s'effectue la gestion des sorties éducatives. La supervision du contenu, du déroulement et du suivi de ces sorties relève de la direction de l'établissement.

TYPES D'ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

- ➔ Activité à l'extérieur de l'école nécessitant un déplacement mais sans hébergement
- ➔ Activité à l'extérieur de l'école nécessitant un déplacement et de l'hébergement
- ➔ Activité à l'extérieur du Canada.

FACTEURS À CONSIDÉRER LORS DE LA PLANIFICATION ET DE L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ ÉDUCATIVE

- ➔ Le ou les moyens de transport sécuritaires
- ➔ La clientèle visée (âge, niveau scolaire, nombre d'élèves, etc.)
- ➔ Le risque de blessures graves (chute, hypothermie, etc.)
- ➔ La facilité de contrôle et la capacité d'intervention rapide des accompagnateurs
- ➔ Le ratio accompagnateur-élèves en considérant l'environnement physique des lieux et de la durée de l'activité
- ➔ La connaissance des consignes de sécurité ou la formation requise au bon déroulement de l'activité
- ➔ Les équipements de protection requis
- ➔ La compétence des organisateurs ou moniteurs pour l'activité projetée.

ACTIVITÉS FRAPPÉES D'INTERDIT

Ces activités ne sont pas permises considérant les facteurs de risques trop élevés :

- | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|
| ➔ Alpinisme | ➔ Planche à voile |
| ➔ Boxe | ➔ Plongée sous-marine |
| ➔ Bungee | ➔ Surf |
| ➔ Deltaplane | ➔ Trampoline |
| ➔ Descente de montagne en vélo | ➔ Véhicules motorisés hors-route : |
| ➔ Descente de rivière (canot, kayak) | karting, tout-terrain, motocross, |
| ➔ Équitation | motoneige, etc. |
| ➔ Escalade de montagne | ➔ Voile ¹ |
| ➔ Parachutisme | |

Toute autre activité pouvant s'apparenter à celles décrites ci-haut.

1- L'activité est permise lorsqu'elle est encadrée par une école de voile accréditée.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ACTIVITÉS À RÉALISATION RESTREINTE

Ces activités nécessitent une planification et un encadrement particulier en considérant les facteurs de risques identifiés précédemment :

- ➔ Camping
- ➔ Coucher à l'école
- ➔ Glissade sur neige en pneumatique
- ➔ Hockey
- ➔ Mur d'escalade
- ➔ Patinage
- ➔ Randonnée pédestre (incluant en montagne)
- ➔ Ski alpin et planche à neige (selon le niveau de difficulté)
- ➔ Sortie en mer
- ➔ Spéléologie
- ➔ Voyages organisés à l'extérieur du territoire

Toute autre activité pouvant s'apparenter à celles décrites ci-haut.

Autorisations requises avant de planifier une activité :

- ① L'activité doit être approuvée par le conseil d'établissement (87 LIP)
- ② L'activité de financement doit être approuvée par le conseil d'établissement (94 et 110.4 LIP)
- ③ Le type d'activité peut devoir être approuvé par l'assureur de la Commission scolaire
- ④ L'activité doit être autorisée par les parents pour les élèves mineurs (annexe 5)
- ⑤ Les soins de santé et les mesures disciplinaires doivent être autorisés par les parents (annexe 7)
- ⑥ Les voyages hors-Canada doivent être autorisés par les parents. L'autorité parentale doit être déléguée pendant le séjour à l'étranger (annexe 6).

Aide-mémoire pour la planification de sorties éducatives

Une liste de documents en annexes facilitera la planification et l'organisation de sorties éducatives :

ANNEXE 1 : Préparation d'un projet d'activité par le responsable ou le comité organisateur en tenant compte des facteurs de risques identifiés précédemment

ANNEXE 2 : Analyse et autorisation du projet par les instances concernées

ANNEXE 3 : Liste des documents requis

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 4 : Particularités pour les voyages à l'extérieur du Canada

ANNEXE 5 : Autorisation des parents de participer à une activité scolaire, parascolaire ou à un voyage

ANNEXE 6 : Autorisation des parents de participer à une activité scolaire, parascolaire considérée restreinte ou à un voyage hors-Canada

ANNEXE 7 : Autorisation des parents de consentir à des soins de santé et d'imposer des mesures disciplinaires

ANNEXE 8 : Autorisation des parents de voyager hors-Canada et délégation de l'autorité parentale

ANNEXE 9 : Autorisation des parents pour une sortie d'élève véhiculé par un membre du personnel ou un parent

ANNEXE 10 : Déclaration du conducteur – Membre du personnel ou parent – Activité unique

ANNEXE 11 : Voyages en milieu scolaire – Règles de conduite

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 1

Préparation d'un projet d'activité par le responsable ou le comité organisateur en tenant compte des facteurs de risques identifiés précédemment

Élaboration du projet	Notes
<p>1- Destination et activités</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Élaborer le contenu du programme des activités, prévoir les normes de sécurité pour chacune ainsi que l'horaire détaillé et le plan d'activités de rechange, s'il y a lieu. ↳ Indiquer les compétences ainsi que les disciplines que l'on désire développer dans le cadre de l'activité projetée. Établir des liens clairs avec le projet éducatif de l'établissement, faire en sorte que le projet d'activité soit cohérent avec les objectifs de l'établissement. ↳ Identifier le ou les moyens de transport utilisés lors du voyage : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Cet item inclut l'organisation du transport pour l'aller et le retour à la destination et également tous les moyens de locomotion utilisés pour les déplacements vers des activités sur les lieux ♦ Il est important de vérifier les politiques de réquisition de biens et de services en vigueur à la Commission scolaire ♦ Dans le cadre de certaines activités, le transport scolaire n'étant pas disponible, il arrive que des membres du personnel ou des parents transportent un ou des élèves en automobile. 	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Élaboration du projet	Notes
<p>Dans un premier temps, la Commission scolaire exige que les parents soient informés que ce type de transport sera utilisé dans le cadre d'une activité particulière et exige que les parents autorisent par écrit ce type de transport (annexe 9).</p> <p>Dans un deuxième temps, la Commission scolaire demande que le conducteur déclare posséder un permis de conduire valide, que les droits d'immatriculation du véhicule utilisé sont acquittés et que le véhicule utilisé est assuré (annexe 10).</p> <p>↳ Les repas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le type de repas ou collation ♦ L'horaire des repas. <p>↳ L'hébergement s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Vérifier la capacité d'accueil de l'organisme hôte et les réservations ♦ S'assurer de la localisation et de la proximité d'un hôpital ♦ S'assurer de la disponibilité d'une trousse de premiers soins en tout temps. 	
<p>2- La clientèle visée</p> <p>↳ Indiquer les élèves visés par le projet de sortie</p>	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Élaboration du projet	Notes
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Identifier des élèves s'il y a lieu : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Nombre de participants ♦ Liste des participants et regroupement au besoin ♦ Les particularités des élèves s'il y a lieu (élèves handicapés) ♦ Les habiletés particulières exigées pour l'activité. 	
<p>3- Les responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Identifier le personnel requis ainsi que les bénévoles nécessaires pour assurer une supervision adéquate et complète de l'activité : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Identification des accompagnateurs de groupe ♦ Le nombre et noms des enseignants ♦ Le nombre et noms des bénévoles ♦ Les noms des formateurs s'il y a lieu. 	
<p>4- Les échéanciers</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Prévoir un échéancier quant à la préparation du voyage : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Les dates pour présentation du projet à la direction de l'établissement ♦ Les dates prévues du départ et de l'arrivée 	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Élaboration du projet	Notes
<ul style="list-style-type: none">♦ La date limite pour l'inscription des élèves♦ Obtention des documents requis.	
<p>5- Projection des coûts</p> <p>↪ Établir un budget prévisionnel, c'est-à-dire prévoir tous les coûts occasionnés par le projet et, notamment les frais reliés au transport, à l'hébergement, aux activités, à la suppléance, à l'achat de matériel, aux assurances, à la location ou achat de biens et services, repas et nourriture, etc.</p>	

Analyse et autorisation du projet par les instances concernées

Analyse du projet	Notes
<p>1- La direction de l'établissement</p> <p>↳ Le ou les instigateurs doivent présenter leur projet à la direction de l'établissement pour proposition au conseil d'établissement (art. 87 LIP).</p>	<p>Date : _____</p> <p>Par qui : _____</p>
<p>2- Le conseil d'établissement</p> <p>↳ L'article 87 de la LIP - Le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'établissement des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.</p> <p>↳ Les articles 94 et 110.4 de la LIP prévoient que le « conseil d'établissement peut ... solliciter et recevoir toute somme d'argent (...) de toute personne (...) désirant soutenir financièrement les activités de l'école. »</p>	<p>Date : _____</p>

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Analyse du projet	Notes
<p>3- La Commission scolaire et son assureur</p> <p>↳ Pour des raisons de santé et de sécurité, la Commission scolaire peut exiger l'annulation de l'activité ou du voyage.</p>	
<p>4- Les élèves et les parents</p> <p>↳ Si nécessaire, prévoir un document ou une séance d'information à l'intention des participants et de leurs parents.</p>	<p>Date : _____</p> <p>Par qui : _____</p>

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 3

Documents requis

Documents	Notes
<p>1- Document d'information</p> <p>→ Prévoir un document complet à l'intention des parents et des participants qui contiendra de l'information sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Programme détaillé des activités au quotidien ✦ Règles de participation ✦ Modalités d'inscription ✦ Critères de sélection ✦ Mode de préparation des participants ✦ Règles disciplinaires et les sanctions s'y rattachant ✦ Projection des coûts ✦ Modalités de paiements. 	
<p>2- Documents officiels</p> <p>→ Ententes avec l'élève et les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ Autorisation des parents de participer à une activité scolaire, parascolaire ou à un voyage (annexe 5) ✦ Autorisation des parents de participer à une activité scolaire, parascolaire considérée restreinte (annexe 6) 	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Documents	Notes
<ul style="list-style-type: none"> ✦ Autorisation des parents de consentir à des soins de santé et d'imposer des mesures disciplinaires lors d'un séjour à l'extérieur (annexe 7). ✦ Voyages en milieu scolaire : règles de conduite (annexe 11). ↪ Entente pour transport d'élèves en automobile : <ul style="list-style-type: none"> ✦ Autorisation des parents pour une sortie d'élèves véhiculée par un membre du personnel ou un parent (annexe 9) ✦ Déclaration du conducteur (annexe 10). 	
<p>3- Dossier médical et communication</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Le dossier médical de certains participants doit être connu (allergie). De plus, toute médication nécessaire doit être fournie en quantité suffisante pour la durée du séjour. ↪ S'assurer d'un moyen de communication en tout temps avec les parents au cas où le participant devrait être retourné à destination pour cause de maladie, accident ou indiscipline. 	
<p>4- Autres documents</p> <ul style="list-style-type: none"> ↪ Liste des effets personnels et documents à apporter (vêtements, équipements, médicaments, bagages : réglementation/recommandation (quantité, modèle, dimension). 	

Voyages à l'extérieur du Canada
Particularités additionnelles à l'organisation du projet

<p>→ Renseignement sur la situation politique, culturelle et économique du lieu de destination pour assurer la sécurité des élèves.</p>	
<p>→ Obtention des passeports et visas en règle et valides</p>	
<p>→ Validation de l'assurance-responsabilité civile de la Commission scolaire spécifique à ce voyage.</p>	
<p>→ Autorisation des parents de voyager hors-Canada et délégation de l'autorité parentale (annexe 8).</p>	
<p>→ Possession des cartes d'assurance-maladie pour tous les participants.</p>	
<p>→ Vaccination de tous les participants si requis.</p>	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

<p>→ Preuve d'assurance additionnelle des participants relative à la maladie, aux accidents et à l'évacuation pour toutes raisons médicales ainsi que les frais de secourisme.</p>	
<p>→ Inscription au service consulaire canadien ou à l'équivalent désigné dès l'arrivée dans le pays hôte.</p>	
<p>→ Identification d'un accompagnateur adulte demeurant sur place avec l'élève jusqu'à son évacuation ou l'arrivée des parents en cas de maladie ou accident.</p>	

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 5

**AUTORISATION DES PARENTS
DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE, PARASCOLAIRE OU À UN VOYAGE**

ACTIVITÉ : _____

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ : _____

DATE : _____

À qui de droit,

Par la présente, nous déclarons avoir pris connaissance du projet d'activité décrit ci-haut.

Nous acceptons que notre enfant participe à l'activité et acceptons le type d'encadrement offert par les organisateurs.

Signature d'un parent

Nom de l'élève

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 6

**AUTORISATION DES PARENTS
DE PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE, PARASCOLAIRE
CONSIDÉRÉE RESTREINTE OU À UN VOYAGE HORS-CANADA**

ACTIVITÉ : _____

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ : _____

DATE : _____

À qui de droit,

Par la présente, nous déclarons avoir pris connaissance du projet d'activité décrit ci-haut, des dangers associés à cette activité et du type d'encadrement offert par les organisateurs de cette activité.

Par la présente, nous confirmons accepter que notre enfant participe à l'activité décrite ci-haut, acceptons le type d'encadrement offert par les organisateurs et acceptons d'assumer les risques associés à la participation de notre enfant à cette activité.

En conséquence, nous dégageons la Commission scolaire René-Lévesque de toute responsabilité, sauf celle découlant d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde.

Nous acceptons que notre enfant participe à l'activité et acceptons le type d'encadrement offert par les organisateurs.

Signature de l'élève

Nom de l'élève

Signature d'un parent

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 7

AUTORISATION DES PARENTS DE CONSENTIR À DES SOINS DE SANTÉ ET D'IMPOSER DES MESURES DISCIPLINAIRES

ACTIVITÉ : _____

Date : _____

Nom du participant : _____ Sexe : M F

Âge : _____ Poids _____ Taille _____

Numéro d'assurance-maladie : _____ - _____ - _____

Nom de la mère (nom de fille) : _____

Nom du père : _____

Adresse : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (bureau) : _____

Téléphone (urgence) : _____

Le participant souffre-t-il d'une maladie ou d'un problème ? Si oui, précisez (incluant asthme, allergies, etc.) :

Le participant doit-il prendre des médicaments? Si oui, précisez (incluant antibiotiques, etc.) :

Y a-t-il des médicaments contre-indiqués à l'état de santé du participant? Si oui, lesquels :

J'ai pris connaissance du projet d'activité ou des activités prévues lors de cette sortie et j'accepte l'encadrement offert et les risques associés à la participation de mon enfant à cette activité.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Autorisation de consentir à des soins de santé

En cas d'urgence, s'il était nécessaire de conduire le participant à l'hôpital ou chez le médecin, les responsables communiqueront avec les parents de l'enfant mineur dans les plus brefs délais. Dans l'impossibilité de le faire, le soussigné autorise les responsables à faire donner les soins médicaux d'urgence au participant, lorsqu'un médecin les jugera nécessaires. Les frais d'ambulance et hospitaliers, s'il y a lieu, seront à la charge du participant et de ses parents, solidairement.

Sous réserve de ce qui est ci-dessus mentionné, j'autorise de plus les accompagnateurs à assurer les soins mineurs auprès de mon enfant pendant la durée du voyage dans le cas de nécessité. Il est entendu que ces soins mineurs peuvent viser l'administration de médicaments en vente libre (tylenol, gouttes ophtalmiques, décongestionnant, sirop contre la toux, etc.) dans le but de procurer un certain soulagement à l'enfant et d'assurer son confort. Je déclare à cette fin avoir fourni une information complète relative à l'état de santé de mon enfant, et ce, au meilleur de ma connaissance. En conséquence, je dégage la Commission scolaire René-Lévesque et les membres de son personnel de toutes responsabilités pouvant découler des conséquences d'un accident.

Autorisation d'imposer des mesures disciplinaires

En cas de nécessité d'imposer des mesures disciplinaires, le soussigné autorise les responsables à prendre les mesures appropriées et les frais en découlant, le cas échéant, seront à la charge du participant et de ses parents, solidairement.

Tout acte criminel, tels que possession ou consommation de drogue ou actes violents commis par un élève en violation des lois canadiennes ou de celles du pays visité, pourra entraîner la résiliation du contrat de voyage, et ce, que l'élève soit en état d'arrestation ou non. L'élève sera alors retourné à son domicile aux frais des parents à la seule discrétion de la Commission scolaire.

La Commission scolaire se réserve le droit de réclamer aux parents toutes sommes engagées pour le retour de l'élève, dont notamment mais non limitativement, les frais liés à l'achat d'un billet d'avion et les frais d'accompagnement.

Signature de l'élève

Nom de l'élève

Signature d'un parent

Note : Au cas où l'enfant devait apporter des médicaments avec lui, les médicaments doivent être entreposés dans leur flacon (emballage original) et être accompagnés de l'original de la prescription.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 8

AUTORISATION DES PARENTS DE VOYAGER HORS-CANADA ET DÉLÉGATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE

ACTIVITÉ : _____

À qui de droit,

Je (nous), soussigné(s), _____ et _____, parents
(ou parent seul */tuteur *) de :

Nom de l'enfant au complet : _____ (nom inscrit au passeport)

Date de naissance (jour/mois/année) : _____

Lieu de naissance : _____

Numéro du passeport canadien : _____

Date de délivrance du passeport (jour/mois/année) : _____

Lieu de délivrance du passeport : _____

autorise (autorisons) mon (notre) enfant, _____, (nom inscrit au
passeport) à voyager avec :

Nom au complet d'adultes accompagnateurs : _____ et _____

Numéro du passeport canadien ou étranger : _____ et _____

Date de délivrance du passeport (jour/mois/année) _____ et _____

Lieu de délivrance du passeport (ville/pays) : _____ et _____

afin de se rendre à/en/au/aux _____ (nom du ou des pays visités).

Du _____ (date de départ – jour/mois/année) au _____ (date du
retour (jour/mois/année)).

Pendant cette période, _____ (nom inscrit au passeport) résidera chez
_____ (nom de l'hôte/hôtel) de l'enfant dans le pays étranger à l'adresse
suivante :

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

* Note : Si les deux parents ne signent pas, il faut justifier cette absence de signature en annexant une copie conforme du jugement de déchéance de l'autorité parentale, du certificat de décès ou du jugement de tutelle, selon le cas.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

Toute question concernant la présente autorisation peut m'être (nous être) adressée à l'adresse suivante :

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Pour les fins de ce voyage seulement, je (nous), soussigné (s), _____ et _____, parents (ou parent seul/tuteur) de :

Nom de l'enfant au complet : _____ (nom inscrit au passeport)

délègue (déléguons) mon (notre) autorité parentale à _____ et _____ (noms au complet d'adultes accompagnateurs) et l'autorise (l'autorisons) à exercer cette autorité, notamment, mais sans restreindre, en consentant aux soins de santé d'urgence et aux mesures disciplinaires appropriées.

Signé à _____ (Québec) ce _____.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 9**AUTORISATION DES PARENTS POUR UNE SORTIE
D'ÉLÈVE VÉHICULÉ PAR UN MEMBRE DU PERSONNEL OU UN PARENT**

ÉCOLE : _____ ACTIVITÉ : _____

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

Cher parents,

Votre enfant est invité à participer à l'activité décrite ci-avant.

Dans le cadre de cette activité, le transport scolaire n'étant pas prévu, des membres du personnel ou des parents assureront le transport d'un ou des élèves en automobile.

Votre autorisation pour offrir ce transport à votre enfant est donc requise.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

- J'accepte que dans le cadre des activités-écoles, mon enfant soit véhiculé par un membre du personnel ou par un autre parent, dans le véhicule de ce dernier.
- Je refuse que mon enfant soit véhiculé par un membre du personnel ou par un autre parent, dans le véhicule de ce dernier.

Signature de l'élève_____
Signature du parent_____
Signature du parent

Note : Pour toute activité, l'école demeure responsable de s'assurer que le parent de l'élève âgé de moins de 18 ans a autorisé la sortie et ce type de transport. À cette fin, nous vous demandons de lire les indications avant de signer les autorisations qui s'appliquent.

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 10

**DÉCLARATION DU CONDUCTEUR
MEMBRE DU PERSONNEL OU PARENT
ACTIVITÉ UNIQUE**

ÉCOLE : _____ **TÉLÉPHONE :** _____

Enseignant (e) responsable :		Date du transport :	
Nom du conducteur :		N° du permis de conduire :	
N° d'immatriculation :		Marque et année du véhicule :	
Départ premier trajet :	Heure :	Destination :	
Départ deuxième trajet :	Heure :	Destination :	
LE NOMBRE DE PASSAGERS NE DOIT PAS EXCÉDER LE NOMBRE DE CEINTURES DE SÉCURITÉ DONT EST ÉQUIPÉ LE VÉHICULE			
Noms		Noms	
1		5	
2		6	
3		7	
4			
Notes au conducteur			
<p>1- Au Québec, tous les passagers d'un véhicule routier sont toujours couverts par le Régime d'assurance automobile du Québec.</p> <p>2- Le conducteur d'un véhicule a toujours la responsabilité de s'assurer du bon état du véhicule qu'il conduit.</p> <p>3- Une conduite prudente et le respect du Code de la sécurité routière permettent de réduire les risques d'accidents.</p> <p>4- Aucune consommation de drogue ou d'alcool avant ni pendant le transport n'est permise.</p>			
Engagements du conducteur			
<p>1- Je déclare avoir pris connaissance des notes ci-avant et les accepter.</p> <p>2- Je déclare que mon permis de conduite est en vigueur et qu'il ne fait l'objet d'aucune suspension.</p> <p>3- Je déclare que les droits d'immatriculation du véhicule utilisé sont acquittés et que le véhicule utilisé est assuré.</p> <p>4- Je m'engage à conduire prudemment et en respectant les règles édictées par le Code de la sécurité routière, notamment les règles concernant les limites de vitesse permise et la consommation de drogues et d'alcool.</p> <p>5- Je m'assurerai que les élèves ont bien attaché leur ceinture de sécurité.</p> <p>6- J'accepte de conduire bénévolement.</p>			

Signature

Date

POLITIQUE SUR LES SORTIES ET LES VOYAGES EN MILIEU SCOLAIRE

ANNEXE 11

NOM DE L'ENFANT : _____

Votre enfant est invité à participer au projet suivant de voyage à l'étranger :

Description du projet : _____

Lors de son séjour à l'étranger, votre enfant devra respecter les règles de conduite édictées par les responsables du groupe, dont les règles suivantes, sous peine de mesures disciplinaires :

- 1- L'élève devra en tout temps respecter le code de vie en vigueur dans son école ;
- 2- L'élève devra respecter les règles d'exportation et d'importation lors de ses passages aux douanes ;
- 3- L'élève devra en tout temps respecter les lois et règlements en vigueur dans le pays hôte ;
- 4- L'élève devra en tout temps demeurer avec le groupe ou avec au moins un adulte responsable d'un sous-groupe et participer aux activités prévues ;
- 5- L'élève devra en tout temps avoir un comportement et un habillement convenables ;
- 6- Tout élève trouvé en possession ou ayant fait l'usage de drogue ou d'alcool et tout élève auteur d'une agression physique sera immédiatement expulsé du groupe et retourné à la maison. Il sera également responsable solidairement avec ses parents des frais additionnels en découlant, le cas échéant.

7- Autres règles : _____

Nous, soussignés, déclarons avoir pris connaissance des règles de conduite et les mesures disciplinaires décrites ci-avant et déclarons accepter ces règles telles que stipulées et à assumer les frais de retour à la maison, le cas échéant.

Signé à _____, le _____.

Signature de l'élève

Signature du parent

Signature du parent